



Appel à candidature agricole

Formulaire de réponse pour l'exploitation de parcelles en propriété du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Communes de Glageon, Féron et Sains-du-Nord

Nord

Ce dossier doit être dûment complété, daté et signé et être retourné

Avant le 1er mars 2026

par voie postale, cachet de la poste faisant foi, auprès de :

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
4, avenue de l'étoile du sud
80 440 BOVES

ou par mail à l'adresse suivante :

b.gallet@cen-hautsdefrance.org

Contact :

Benoit GALLET

Chargé de mission territoriale au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Tél : 07-88-61-93-90

Préambule

L'appel à candidature est réalisé afin d'attribuer plusieurs parcelles d'un même îlot de 15 hectares situé au lieu-dit « la Cense à lunettes » sur les communes de Féron, Glageon et Sains-du-Nord via la contractualisation d'un prêt à usage à titre gracieux d'une durée d'1 ou 5 ans (annexe 1).

L'ensemble est composé d'une parcelle de fauche (3.02 hectares) et 3 parcs de pâturage (de 2.54, 3.37 et 5.87 ha).

Une ancienne grange est présente sur le site et permet le parcage ponctuel du bétail.

Gestion Conservatoire :

La gestion des parcelles, concernées par l'appel à candidature, est assurée depuis 2012 via des partenariats agricoles dans un objectif de restauration et de conservation de la nature et des services écosystémiques associés. Ce partenariat étant échu, cet appel à candidature vise à le renouveler.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, association à but non lucratif agréée par l'Etat et la Région, mène des actions afin de connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel ainsi que d'accompagner les politiques publiques en faveur de l'environnement.

Contexte territorial :

La Fagne est une région naturelle franco-belge au relief accidenté fait d'une alternance de dépressions constituées principalement de schistes et d'argiles. La partie française de cette région naturelle se présente comme un vaste complexe boisé et bocager où serpentent de nombreux ruisseaux et rivières au cours rapide (Helpe majeure, Solre, Thure, ruisseau de la Scierie, ruisseau de Baives...). Grâce à des pratiques agricoles et sylvicoles traditionnelles associées à une diversité extrême des conditions géologiques et géomorphologiques, la Fagne forestière abrite encore un grand nombre d'habitats et d'espèces remarquables conférant à ce vaste ensemble écologique une valeur paysagère et une richesse biologique de premier ordre au niveau régional.

En limite sud du grand massif forestier qui regroupe le Bois de la Fagne de Sains, la Forêt de Trélon et la Forêt domaniale de l'Abbé Val Joly, la **Ferme à lunettes** fait partie d'un important réseau d'étangs intra-forestiers situés en fond de vallon pour la plupart. Ils ont, pour certains, été créés dès le 13^{ème} siècle par des communautés monastiques afin "d'assainir" la Fagne marécageuse et d'en faire des viviers pour les abbayes ou des forces motrices pour les forges.

Le site, propriété du Conservatoire d'espaces naturels, est situé le long de la rivière du Pont de Sains, affluent de l'Helpe mineure. Un chevelu de fossés/ruisselets est présent au nord-est du site et conflue vers l'est, en étant en grande partie annexée à un étang artificiel créé à partir d'une digue érigée au travers des lits de ces anciens cours d'eau. Il est constitué en outre de prairies pâturées ou fauchées au sud de la rivière et à l'est du site. La surface en eau libre représente plus de 20% des 37 hectares du site. Un corps de ferme et ses dépendances (étables dont une partie a été démantelée) font partie de la propriété, mais ne sont pas occupés.

Points de vigilance :

Le Conservatoire attire l'attention des candidats sur l'accès aux parcelles qui se fait par une servitude de passage traversant le massif forestier voisin (Bois Colinet). La Ferme à lunettes est située au sein d'un ensemble forestier et est à dominante humide.

Principes généraux des cahiers des charges

Le site est composé de 3 entités distinctes (annexe 2) : une ancienne plantation de peupliers reconvertie en pâturage à l'est (« parc Est »), une prairie de fauche et deux parcs de pâturage attenants situés à l'ouest de la propriété (« Prairie de la ferme » et « prairie du bas »).

Trois pompes à museaux, appartenant au conservatoire, sont présentes sur le site et permettent un abreuvement dans la Rivière du Pont-de-Sains, mais l'apport complémentaire d'eau peut être nécessaire.

Gestion de la pâture Est (ancienne peupleraie : 5.87 ha) :

Parcelle clôturée très humide, avec quelques bosquets d'épineux, fossé et mare

- Pâturage extensif bovin entre le 1^{er} mai et le 15 octobre : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire ;
- Il est appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence faible ou nulle. Est privilégiée une administration en solution buvable ou injectable ;
- Le troupeau sera mis à l'herbe plus de 30 jours après le dernier traitement prophylactique ;
- L'affouragement est interdit sur les parcelles ;
- Aucune fertilisation et aucun produit pesticide ne sont autorisés sur les parcelles.

Gestion des « Prairie de la Ferme » et « Prairie du bas » (2.54 et 3.37 ha) :

Prairies clôturées plus sèches légèrement pentues, un fossé séparant les deux parcs.

- **Pâturage extensif bovin alterné** entre les 2 parcs entre le 1^{er} mai et le 15 octobre : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire ;
- Il est appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence faible ou nulle. Est privilégiée une administration en solution buvable ou injectable ;
- Le troupeau sera mis à l'herbe plus de 30 jours après le dernier traitement prophylactique ;
- L'affouragement est interdit sur les parcelles ;
- En cas de forte poussée d'herbe, une fauche peut être effectuée en regain après accord du Conservatoire ;
- Aucune fertilisation et aucun produit pesticide ne sont autorisés sur les parcelles.

Gestion de la prairie de fauche :

- La date de fauche sera convenue entre le Conservatoire et l'exploitant, à partir du 1^{er} juillet, avec une seconde fauche possible en septembre ;
- Fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle), avec vitesse réduite à 5km/h sur les 3 dernières lamées ;
- 10 à 20 % de bandes refuges préservées tous les ans (et déplacées annuellement) ;
- Aucune fertilisation et aucun produit pesticide ne sont autorisés sur les parcelles.

Attention, une révision des clôtures sera nécessaire en amont de la mise en pâturage et le Conservatoire et l'exploitant conviendront des installations à mettre en place et des modes de financement permettant de les réaliser. L'entretien en sera à la charge de l'exploitant.

L'exploitant ne pourra sous-louer ou prêter les parcelles à un autre agriculteur.

Les parcelles ne sont pas éligibles aux MAEC.

En règle générale :

L'exploitant s'engage à :

- Ne pas stocker les véhicules et le matériel (hormis pour le pâturage) ou abandonner tout dépôt et détritus de quelque nature que ce soit sur les parcelles ;
- Ne pas réaliser de semis sur les parcelles ;
- Maintenir les prairies naturelles ;
- Entretenir les linéaires boisés (lisière et haies) entre le 15 août et le 15 mars, selon les recommandations du Conservatoire
- Participer à l'entretien annuel des clôtures.

Il est interdit de :

- Drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique des terrains ;
- Supprimer ou dégrader les haies et arbres champêtre ou tout élément fixe du paysage ;
- Ecobuer ou mettre le feu aux parcelles ;
- Construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;
- Fertiliser ou utiliser des produits phytosanitaires ;
- Exercer toute activité agricole dérivée telles que camping, hébergement, parcours équestre.

Candidature

1. Présentation du candidat :

Nom, Prénom :

Nom de la société :

Forme juridique :

Coordonnées :

▪ Siège de l'exploitation

Adresse :

.....

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

▪ Adresse du domicile si différent du siège d'exploitation

Adresse :

.....

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

Situation :

Agriculteur à titre principal

Agriculteur à titre secondaire

Installé(e) depuis le :

En groupement d'agriculteurs

Présentation de votre exploitation :

▪ Type d'exploitation et productions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- SAU et localisation (commune(s)) en détaillant par type d'occupation du sol (ex : prairies, culture) :

.....
.....
.....
.....

- Avez-vous déjà des terres en bail ou convention avec cahier des charges environnemental ?
(Précisez sur quel secteur géographique et type de production)

.....
.....
.....

- Avez-vous contractualisé des MAEC (si oui lesquelles et quand) ?

.....
.....
.....

- L'exploitation est-elle engagée dans un signe officiel de qualité ou une démarche qualité filière ?

.....
.....
.....

N° de certification Agriculture biologique et date (ou démarche en cours depuis le.....) :

.....
.....

- Est-ce que vous exploitez déjà des prairies humides ? Sur quel(s) secteur(s) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Projet du candidat :

Si installation JA : quelle(s) étape(s) du dossier d'installation avez-vous validée(s) ?
(Précisez : PPP, PE, présentation en CDOA, instruction dossier DJA, centre de formalités des entreprises, affiliation MSA – si attestations, les joindre au dossier) :

.....
.....
.....
.....

En cas de fauche :

- Description du parc matériel de fauche

.....
.....
.....
.....
.....

- Les produits issus de la fauche seront destinés à :

.....
.....
.....
.....

- La date de fauche ne sera pas antérieure au 20 juin ; à partir de cette date quand souhaiteriez-vous faucher ?

.....

En cas de pâturage :

- Race(s) proposée(s) et taille du cheptel :

.....
.....
.....

3. Informations complémentaires :

La parcelle présente plusieurs charmes têtards et alignements de haies. Etes-vous équipé pour l'entretien de ces éléments paysagers ?

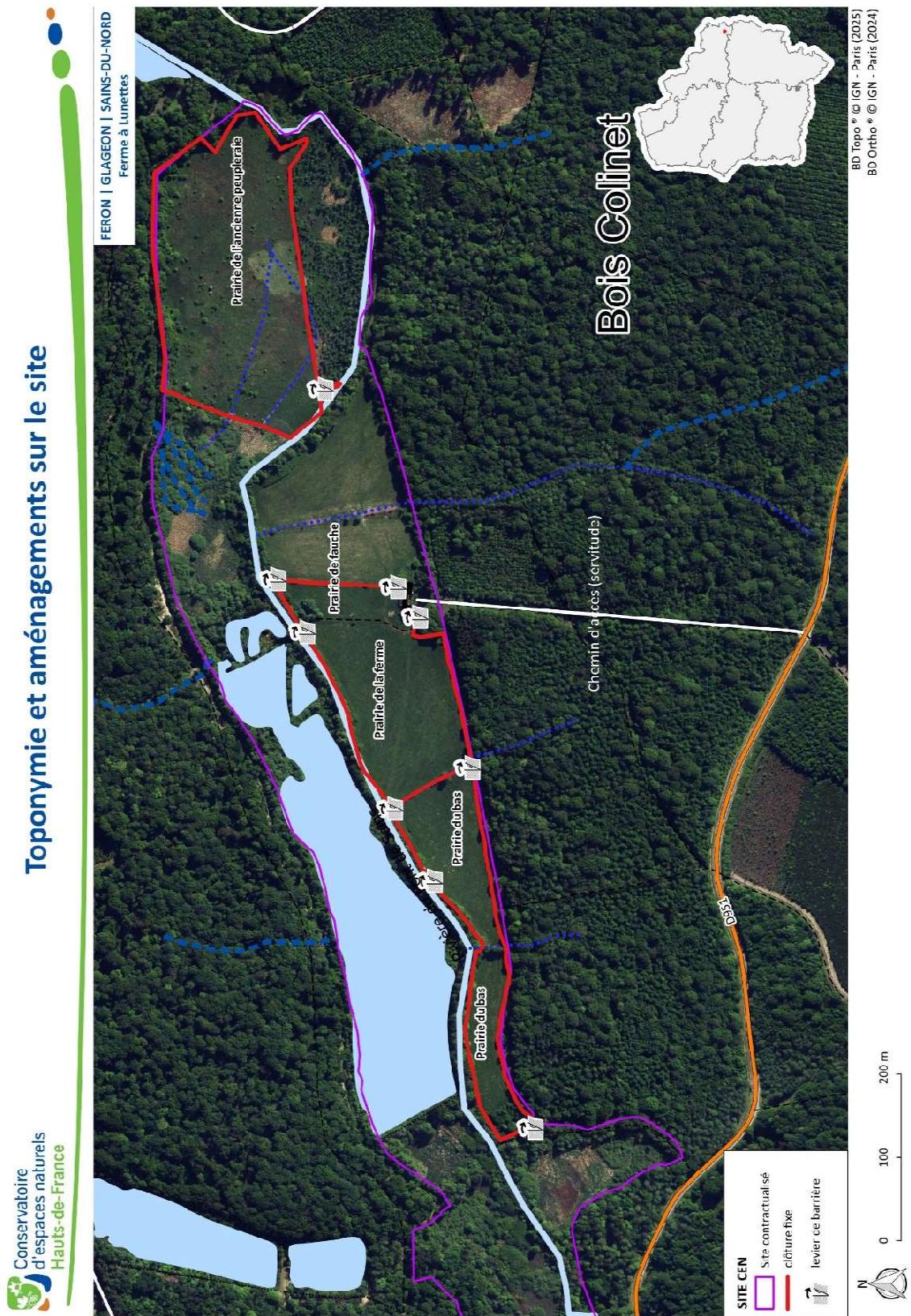
.....
.....
.....
.....

Quels sont vos motivations pour candidater ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

Cartographie parcellaire et localisation des lots



Annexe 2
Planche photographique
Prairie de l'ancienne peupleraie



Prairies de la ferme et du bas



Prairies de fauche

